

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE CELLCOM

Mme EYA HAMILA, qui détenait directement 34 062 actions et droits de vote représentant 0,76% du capital de la société CELLCOM, a déclaré avoir franchi à la Hausse, le 22 Janvier 2015, les seuils de 5% et 10% du capital suite à une opération d'enregistrement en Bourse portant sur l'acquisition de 467 690 actions et droits de vote, représentant 10,48% du capital de ladite société.

Les objectifs visés par le déclarant au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Arrêter l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Arrêter la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 20 Février 2015 par CGF, intermédiaire en Bourse.